

CONDITIONS DE VENTE ET D'UTILISATION DES FORFAITS DE SKI DE FOND

REGLEMENT DE SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF

Site nordic.alsace – Saison 2026-2027

Version applicable à compter du 1er octobre 2026

ARTICLE 1 – OBJET ET IDENTITÉ DU VENDEUR

Le présent Règlement de Service régit la vente en ligne des forfaits de ski de fond proposés par :

Association Départementale pour la Promotion du Ski de Fond du Haut-Rhin (ADPSF)

1, rue Camille Schlumberger

68000 COLMAR, sur le site www.nordic.alsace

L'ADPSF réunit les exploitants des domaines nordiques du **Markstein – Grand-Ballon**, du **Lac Blanc** et des **Trois Fours**, ci-après dénommés individuellement ou collectivement « le Gestionnaire ».

Les forfaits sont commercialisés sur le site **nordic.alsace**, notamment au moyen de la plateforme de paiement et de billetterie HelloAsso.

Le présent Règlement de Service s'applique aux forfaits vendus en ligne pour la saison nordique **2026-2027**.

Toute commande implique que l'acheteur a pris connaissance du présent règlement de service et l'accepte sans réserve avant la validation de son achat.

Il appartient à l'acheteur de vérifier, avant toute commande, que le forfait sélectionné correspond à ses besoins, notamment en ce qui concerne le domaine concerné, la catégorie d'âge du bénéficiaire et la période de validité.

ARTICLE 2 – FORFAITS COMMERCIALISÉS

Les forfaits proposés à la vente en ligne comprennent notamment :

- les forfaits saison **Markstein – Grand-Ballon** ;
- les forfaits saison **Lac Blanc – Trois Fours – Schlucht** ;
- les forfaits saison **Massif des Vosges** ;
- les **Nordic Pass National annuels**.

Les droits d'accès correspondant à chaque forfait sont ceux indiqués sur la billetterie au moment de la commande.

Le forfait « Saison Lac Blanc » et le forfait « Saison Trois Fours » donnent notamment accès à l'ensemble nordique **Lac Blanc – Trois Fours – Schlucht**.

Le forfait « Nordic Pass National » donne accès à l'ensemble des sites nordiques français, tous massifs confondus.

Les conditions d'utilisation des forfaits Massif des Vosges et Nordic Pass National sont celles applicables aux réseaux correspondants.

Chaque forfait est délivré pour une catégorie déterminée, notamment adulte ou enfant.

Pour la saison 2026-2027, la catégorie **Enfant** proposée sur la billetterie correspond aux enfants âgés de **6 à 15 ans révolus**.

L'âge pris en compte est celui du bénéficiaire au jour de l'achat.

ARTICLE 3 – CARACTÈRE PERSONNEL DU FORFAIT

Les forfaits saison sont strictement **personnels, incessibles et intransmissibles**.

Ils ne peuvent être prêtés, cédés ou revendus à un tiers.

Le forfait doit pouvoir être présenté lors de tout contrôle effectué sur les domaines nordiques concernés.

En cas d'utilisation frauduleuse ou par une personne autre que son titulaire, le Gestionnaire pourra procéder au retrait du forfait, sans préjudice des autres mesures prévues par la réglementation applicable.

ARTICLE 4 – PHOTOGRAPHIE DU BÉNÉFICIAIRE

Une **photographie d'identité est obligatoire pour chaque bénéficiaire d'un forfait saison**.

Lors d'une commande en ligne, l'acheteur doit disposer d'une photographie d'identité de chaque bénéficiaire et la télécharger lors du processus de commande lorsque celle-ci est demandée.

L'acheteur est responsable de l'exactitude des informations et de la photographie transmises.

ARTICLE 5 – TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux affichés sur la billetterie en ligne au moment de la commande.

Ils sont exprimés en euros.

Les tarifs sont fixés par l'Association Départementale pour la Promotion du Ski de Fond du Haut-Rhin et les gestionnaires des domaines concernés.

Pour la saison 2026-2027, une période de **prévente à tarif préférentiel est organisée du 1er octobre au 15 novembre 2026 inclus**.

Les tarifs préférentiels cessent de s'appliquer à l'issue de cette période.

Aucune réduction ou gratuité ne peut être appliquée rétroactivement après validation d'une commande.

Les éventuels frais d'expédition sont facturés en supplément.

ARTICLE 6 – COMMANDE EN LIGNE ET PAIEMENT

La commande est effectuée au moyen de la billetterie HelloAsso accessible depuis nordic.alsace.

L'acheteur sélectionne le ou les forfaits souhaités, renseigne les informations concernant les bénéficiaires et ses coordonnées, télécharge les photographies demandées puis vérifie le récapitulatif de sa commande avant paiement.

Le paiement en ligne est effectué par l'intermédiaire de la plateforme sécurisée HelloAsso.

HelloAsso peut proposer à l'acheteur une **contribution volontaire destinée au fonctionnement de sa plateforme**. Cette contribution est distincte du prix du forfait et demeure facultative et modifiable avant validation du paiement.

La commande devient définitive après validation du paiement.

Une confirmation de commande est alors adressée par courrier électronique à l'acheteur.

Il appartient à celui-ci de vérifier l'exactitude de l'adresse électronique renseignée lors de sa commande et de conserver la confirmation reçue.

ARTICLE 7 – DÉLIVRANCE ET RETRAIT DES FORFAITS

À l'issue de la commande, l'acheteur reçoit par courrier électronique une **confirmation de commande / contremarque**.

Cette contremarque permet de retirer le ou les forfaits auprès du point de retrait du domaine nordique correspondant à la commande.

Selon le forfait commandé, le retrait est effectué :

- aux caisses ou cabanes de péage du domaine du Lac Blanc ;
- à la cabane de péage des pistes nordiques des Trois Fours ;
- à la cabane de péage des pistes nordiques du Markstein – Grand-Ballon.

Le Gestionnaire pourra demander la présentation de la confirmation de commande ainsi que d'une pièce permettant de vérifier l'identité du bénéficiaire.

ARTICLE 8 – EXPÉDITION POSTALE

L'acheteur peut demander l'expédition de son ou de ses forfaits par voie postale lorsqu'il sélectionne cette option lors de sa commande.

Les **frais d'expédition sont de 3 € par commande** selon le tarif affiché sur les billetteries pour la saison 2026-2027.

Une seule adresse d'expédition peut être renseignée par commande.

En l'absence de sélection de l'option d'expédition, les forfaits devront être retirés auprès du domaine nordique concerné dans les conditions prévues à l'article précédent ;

La confirmation de commande sur HelloAsso ne constituant pas en elle-même un titre valable sur les pistes.

ARTICLE 9 – VALIDITÉ ET CONDITIONS D'UTILISATION

Chaque forfait est valable uniquement :

- pour la durée correspondant au produit acheté ;
- sur le ou les domaines auxquels il donne accès ;
- pour la catégorie d'âge indiquée ;
- pendant sa période de validité.

L'accès aux pistes est subordonné à leur ouverture effective.

L'ouverture et l'exploitation des domaines nordiques dépendent notamment des **conditions météorologiques, de l'enneigement, de la sécurité et des décisions prises par les gestionnaires ou les autorités compétentes.**

L'achat d'un forfait saison ne constitue donc pas une garantie d'un nombre déterminé de jours d'ouverture, ni de l'ouverture permanente de l'intégralité des pistes du ou des domaines concernés.

ARTICLE 10 – CONTRÔLE DES FORFAITS

Le titulaire doit conserver son forfait avec lui pendant toute la durée de sa présence sur les pistes et être en mesure de le présenter à tout contrôleur habilité.

Les contrôleurs peuvent également demander tout document permettant de vérifier l'identité, l'âge ou le bénéfice d'un tarif particulier.

L'absence de forfait valable, l'utilisation d'un forfait par une personne autre que son titulaire ou toute utilisation frauduleuse pourra entraîner le retrait du forfait et, le cas échéant, l'application des dispositions prévues par la réglementation et les délibérations tarifaires en vigueur.

ARTICLE 11 – PERTE OU VOL

En cas de perte ou de vol d'un forfait délivré par le Gestionnaire, son titulaire doit se rapprocher du domaine nordique concerné.

Un duplicata pourra être délivré lorsque les conditions techniques le permettent, sous réserve notamment de pouvoir justifier de l'achat du forfait.

La confirmation ou le récépissé de commande en ligne devra être conservé à cette fin.

ARTICLE 12 – ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article **L.221-28, 12° du Code de la consommation**, le droit de rétractation prévu pour certains contrats conclus à distance ne peut notamment être exercé pour les prestations d'activités de loisirs devant être fournies à une date ou selon une période déterminée.

Compte tenu de la nature et de la période de validité des forfaits de ski de fond commercialisés pour une saison déterminée, **les achats de forfaits concernés ne bénéficient pas du délai de rétractation de quatorze jours**, sous réserve de l'application des dispositions légales impératives.

L'acheteur est donc invité à vérifier attentivement le produit sélectionné et les informations renseignées avant de valider définitivement sa commande.

ARTICLE 13 – ANNULATION, ÉCHANGE ET REMBOURSEMENT

Sauf disposition légale contraire ou décision commerciale expresse du Gestionnaire, un forfait acheté et non utilisé, ou partiellement utilisé, **n'est ni repris, ni échangé, ni remboursé.**

L'absence d'utilisation du forfait du fait personnel de son titulaire ne donne droit à aucun remboursement.

Compte tenu de la nature des activités nordiques et de leur dépendance aux conditions d'enneigement et météorologiques, l'achat d'un forfait saison ne garantit pas un nombre minimal de journées d'ouverture.

Les fermetures temporaires, ouvertures partielles ou restrictions d'accès liées notamment à l'enneigement, aux conditions météorologiques, à la sécurité ou à une décision administrative ne donnent pas automatiquement droit à remboursement.

Toute situation exceptionnelle pourra néanmoins être examinée par le Gestionnaire au regard des circonstances et des dispositions légales applicables.

ARTICLE 14 – RÈGLES DE SÉCURITÉ ET COMPORTEMENT DES USAGERS

Tout usager est tenu de respecter :

- les arrêtés municipaux applicables aux pistes de ski nordique ;
- la signalisation et les pictogrammes présents sur les domaines ;
- Les horaires d'ouverture/fermeture des domaines nordiques ;
- les consignes données par les personnels des domaines nordiques ;
- les règles générales de sécurité et de bonne conduite applicables à la pratique du ski nordique.

L'usager doit notamment adapter son comportement, sa vitesse et sa pratique à ses capacités personnelles, à l'état des pistes, à leur fréquentation et aux conditions météorologiques.

ARTICLE 15 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à une commande ou à l'utilisation d'un forfait doit être adressée à l'Association Départementale pour la Promotion du Ski de Fond du Haut-Rhin ou au Gestionnaire concerné.

Afin de permettre le traitement de la demande, l'usager devra indiquer ses coordonnées, la référence de sa commande, le forfait concerné et les motifs précis de sa réclamation, accompagnés lorsque nécessaire des justificatifs utiles.

Les réclamations doivent être présentées dans les meilleurs délais et, pour les réclamations relevant du présent règlement de service, dans un délai de **deux mois suivant l'événement à l'origine de la demande**, sans préjudice des délais légaux applicables.

ARTICLE 16 – DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données personnelles communiquées lors de la commande sont utilisées pour permettre le traitement de la commande, la délivrance et le contrôle des forfaits ainsi que, le cas échéant, la gestion des réclamations.

Les données nécessaires au paiement sont également traitées par HelloAsso dans le cadre de la fourniture de son service de paiement.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment au Règlement général sur la protection des données (RGPD), les personnes concernées disposent, selon les conditions prévues par la réglementation, de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition concernant leurs données personnelles.

Elles peuvent également introduire une réclamation auprès de la **Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)**.

Les informations détaillées relatives au traitement des données personnelles doivent être consultables dans la politique de confidentialité applicable au site et à la billetterie utilisée.

ARTICLE 17 – RESPONSABILITÉ

Les Gestionnaires mettent en œuvre les moyens nécessaires à l'exploitation des domaines nordiques dans les conditions normales de sécurité et sous réserve des contraintes propres aux activités de montagne.

Ils ne sauraient être tenus responsables des conséquences résultant notamment :

- du non-respect par l'utilisateur des consignes de sécurité ;
- d'une utilisation du forfait non conforme à sa destination ;
- d'informations erronées fournies par l'acheteur lors de la commande ;
- d'événements extérieurs relevant de la force majeure ou échappant raisonnablement à leur contrôle.

Les présentes dispositions ne sauraient avoir pour effet d'exclure ou de limiter une responsabilité lorsque celle-ci ne peut légalement l'être.

ARTICLE 18 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au **droit français**.

En cas de traduction dans une autre langue, la version française prévaut en cas de difficulté d'interprétation.

Les parties rechercheront en priorité une solution amiable à tout différend relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution du contrat.

À défaut de règlement amiable ou de médiation, le consommateur peut saisir la juridiction compétente conformément aux règles prévues par le Code de procédure civile et le Code de la consommation.

ARTICLE 19 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE SERVICE

L'ADPSF peut modifier le présent règlement de service afin notamment de tenir compte d'une évolution réglementaire, technique ou des modalités d'exploitation des domaines nordiques.

Les conditions applicables à une commande sont celles acceptées par l'acheteur au moment de sa validation.

Règlement de Service - nordic.alsace - Saison nordique 2026-2027

Version du 1er octobre 2026

Tarif des forfaits de ski de fond nordic.alsace/ Saison 2026-2027

Dates des préventes : du 1 octobre 2026 au 15 novembre 2026

Type de forfait	Prévente : 1/10 au 15/11	A partir du 16/11
Saison, adulte Massif des Vosges	83,00 €	97,00 €
Saison, enfant Massif des Vosges	40,00€	46,00 €
Saison, adulte Markstein Grand-Ballon	53,00 €	60,00 €
Saison, adulte Lac Blanc-Schlucht-Trois Fours	58,00 €	66,00 €
Saison, enfant Markstein Grand-Ballon Lac Blanc-Schlucht-Trois Fours	18,00 €	20,00 €
Nordic Pass National Adulte	214,00 €	255,00 €
Nordic Pass National Enfant	79,00 €	94,00 €